

Entre-Nous

La lettre d'informations mensuelle de GrandLyon Habitat

L'ACTU

Inauguration de la fresque D'ART-naise aux Minguettes à Venissieux

Le 10 février 2025, GrandLyon Habitat et les habitants de la Darnaise ont inauguré une œuvre peinte sur les 15 étages de la tour 41, boulevard Lénine.

Une fresque symbole de l'histoire du quartier

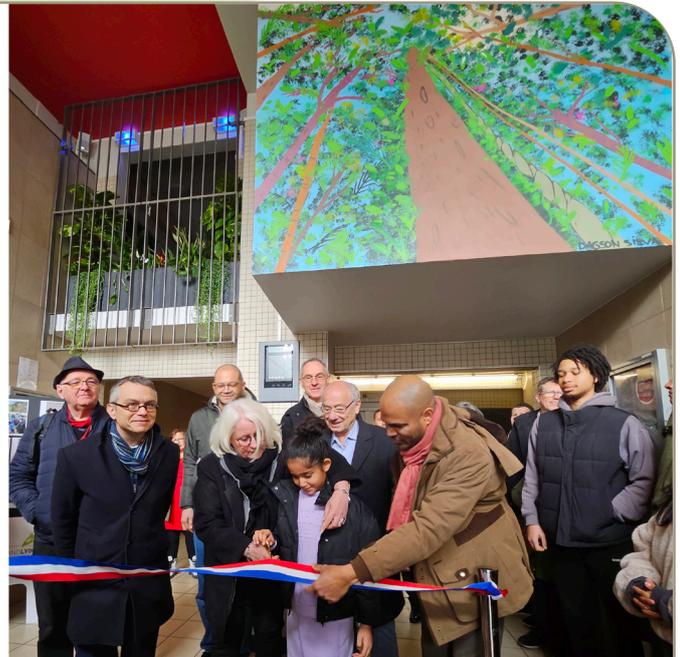
Cette fresque exceptionnelle est le symbole de l'histoire et de la vie à la Darnaise, un quartier en pleine transformation. Depuis le «hall zen» de la tour 41, une trentaine de personnes ont pu écouter les discours des élus. Ce projet sur l'art et le faire ensemble, permet aux habitants de se réapproprier leur quartier.



Cette fresque est l'œuvre de l'artiste Dagson Silva. Elle est issue des témoignages des habitants récoltés en 2024 à la sortie des écoles et au cœur du quartier.

Près de 80 personnes ont contribué à la fresque !

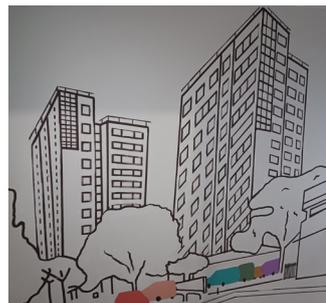
- Des habitants : leurs récits et leurs expériences ont inspiré le contenu de la fresque.
- Un chantier participatif pour repeindre les cages d'escalier avant la réalisation de la fresque.
- Des jeunes de Venissieux ont accompagné au pinceau l'artiste Dagson Silva.



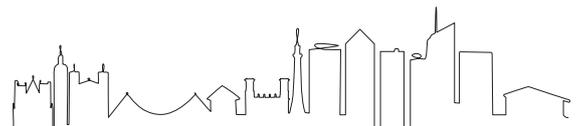
Au-delà des démolitions de tours dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, GrandLyon Habitat souhaite, avec cette fresque, **embellir le cadre de vie des habitants qui restent vivre dans le quartier et favoriser le vivre ensemble.**

Une tour par an

Et ce n'est qu'un début ! GrandLyon Habitat va poursuivre ce projet dans les prochaines années, en rénovant une tour par an et **en impliquant toujours plus les habitants dans la création des fresques.**



La suite de L'Actu en page 2





➤ L'ACTU (LA SUITE)

Partager son logement, c'est possible avec la colocation intergénérationnelle solidaire !



Vous êtes locataire de GrandLyon Habitat, vous avez plus de 60 ans et vous avez une chambre libre ? La colocation intergénérationnelle solidaire est peut-être faite pour vous !

Qu'est-ce que la colocation intergénérationnelle solidaire ?

Grâce à la loi ELAN de 2018, il est possible pour un senior de plus de 60 ans de louer*, dans le respect de la loi, une chambre de son logement à un jeune de moins de 30 ans, contre de petits services ou un loyer modeste.

**La sous-location de votre logement est interdite sauf exception.*

Quels sont les avantages ?

- **Pour l'accueillant** : un complément de revenu, une présence rassurante, des moments conviviaux avec un colocataire.
- **Pour la personne accueillie** (un jeune de moins de 30 ans étudiants, jeunes en alternance, jeunes professionnels...) : un logement abordable et l'opportunité de créer des liens intergénérationnels.

Comment ça marche ?

- **Contactez GrandLyon Habitat pour obtenir l'autorisation de sous-louer une chambre** (*article L631-17 du Code de la Construction et de l'Habitation*). La cohabitation intergénérationnelle solidaire doit se faire dans un cadre légal, prévu par la Loi Élan.
- **Prenez contact avec une association partenaire qui vous aidera à définir votre projet, rencontrer des candidats et signer un contrat de cohabitation :**
 - Tim & Colette : 04 26 84 49 36
 - Le Pari Solidaire Lyon : 06 11 44 37 95

Pour plus d'informations, scannez le QR code ou envoyez un mail à : cohabiter@grandlyon.com



➤ LE POINT SUR...

Le prélèvement automatique

Où se renseigner ?

- En agence
- Sur le site www.grandlyonhabitat.fr, rubrique « je-suis-locataire ».
- En contactant la ligne directe au 04 72 74 67 42

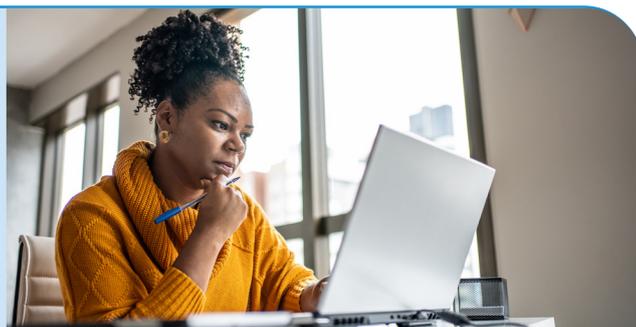
Quand le choisir ?

À tout moment, c'est possible !

Comment faire ?

Il suffit de demander et de remplir un mandat SEPA.

- Sur www.grandlyonhabitat.fr. Le mandat SEPA est à télécharger dans la rubrique « je-suis-locataire/mon-budget/ moyens-de-paiement ».
- En vous rendant dans votre agence de proximité.



Et ensuite ?

- **Choisissez votre date de prélèvement :** le 1^{er}, le 6, le 11 ou le 16 du mois.
- **Envoyez vos documents :** mandat SEPA, RIB et dernier avis d'échéance à :
GrandLyon Habitat
Direction Gestion Immobilière
2, place de Francfort - CS 13754
69444 LYON Cedex 03
ou
prelevement_auto@grandlyonhabitat.fr

Les punaises de lit

Ces petits insectes nuisibles peuvent s'installer dans tous les logements, indépendamment de l'hygiène. Locataires et bailleurs doivent agir ensemble pour les détecter et les éliminer.



Comment les reconnaître ?

Les punaises de lit sont **plates, sans ailes, brunâtres et de la taille d'un grain de riz. Actives la nuit, elles se cachent le jour** près des couchages et peuvent se propager rapidement de la chambre au salon et parfois même jusqu'au logement voisin. **Il est donc important d'être réactif dès que vous suspectez leur présence.**

Signes de présence

- **Des piqûres groupées**, similaires à celles des moustiques.
- **De toutes petites taches noires** sur les coutures du matelas et le sommier, ou de sang sur les draps.

Comment se déplacent-elles ?

Elles voyagent via les objets infestés : valises, sacs, vêtements, meubles d'occasion, literie...

Comment collaborer ensemble en cas de suspicion ?

Contactez rapidement votre ligne directe au 04 72 74 67 42 pour réaliser un diagnostic gratuit. Nous vous guiderons pour préparer votre logement avant un traitement professionnel (minimum trois passages pour la décontamination).

Surtout ne pulvérisez pas d'insecticide du commerce ! Lavez votre linge de lit à 60°C minimum, aspirez matelas et sommier, puis jetez le sac de l'aspirateur.

Merci de votre implication ! L'ouverture de votre porte aux prestataires est obligatoire. En cas de refus, un constat d'huissier pourra être sollicité par GrandLyon Habitat.

> LE GESTE VERT

Donnez une seconde vie à vos déchets : le compostage

Une partie de nos déchets ménagers peut être transformée en un engrais naturel et gratuit : le compost.

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage c'est la décomposition des matières organiques : épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, pain rassis, restes de repas (légumes, pâtes, riz...).

Pourquoi composter ?

- **Réduire vos déchets** : jusqu'à **30% de la poubelle grise en moins !**
- **Créer un excellent fertilisant 100% naturel** : le compostage enrichit naturellement les sols et les plantes **sans engrais chimiques**, réduisant ainsi la pollution des sols et de l'eau.

Comment composter ?

1. Chez vous, triez tous vos déchets alimentaires.
2. Utilisez un contenant pour stocker vos déchets alimentaires. Vous pouvez réutiliser des sacs en papier de légumes issus de vos courses alimentaires.
3. Déposez vos déchets alimentaires dans une borne à compost près de chez vous, en vrac ou dans votre sac en papier. Attention, pas dans un sac plastique.



Trouvez la borne à compost la plus proche de chez vous sur le site de la Métropole de Lyon.





Amélioration du confort et de l'efficacité énergétique dans dix villas à Vaulx-en-Velin

Cette opération consiste à remplacer les anciens systèmes de chauffage électrique, devenus moins performants avec le temps, par des modèles de nouvelle génération, plus modernes et **plus économes en énergie**.



Ces nouveaux modèles sont **programmables**, offrant un **meilleur contrôle de la température**, grâce à leur **autogestion intelligente**. Les travaux ont débuté **le 10 février** et devraient se terminer **fin février ou début mars**.

Cette opération améliorera le **confort et la qualité de vie des résidents**, tout en contribuant à la **réduction de la consommation d'énergie**.



► PAROLES DE LOCATAIRES

Installations ou réparations dans votre logement : seules les entreprises missionnées par GrandLyon Habitat peuvent intervenir



“ Une entreprise m’a contacté pour me proposer l’installation de vannes thermostatiques connectées, est-ce que je peux accepter cette intervention ? ”
- Samuel, locataire à Lyon 4^e

Pour votre sécurité et le bon fonctionnement de votre logement, n'acceptez aucune intervention d'une entreprise autre que celles missionnées par GrandLyon Habitat. Vous risqueriez de vous retrouver avec des installations qui ne sont pas adaptées à votre logement.

Si vous avez un doute, appelez la ligne directe de GrandLyon Habitat au 04 72 74 67 42 et donnez le nom de l'entreprise qui vous a contacté.

Pourquoi je dois toujours passer par mon bailleur si j'ai une réparation à faire ?

- Autoriser ou appeler une autre entreprise sans l'autorisation de GrandLyon Habitat pourrait **vous rendre responsable des coûts et des complications éventuelles**.
- En contactant GrandLyon Habitat, vous vous assurez que les réparations sont effectuées **par des professionnels compétents**.
- **C'est GrandLyon Habitat et vous-même qui avez la responsabilité de l'entretien et des réparations de votre logement.**

Dans le petit guide « Entretien et réparations locatives, qui fait quoi » **vous saurez ce qui est à la charge du bailleur et à votre charge pour entretenir votre logement**.

Retrouvez-le sur le site internet de GrandLyon Habitat, rubrique « Je suis locataire » puis cliquez sur « Ma vie de locataire ».

